



Passage en voiture sur bande separant

Par **paone ray**, le **16/08/2017** à **08:18**

peut-on rouler en voiture ou autre sur la bande de 4 m séparant 2 propriétés A et B, la propriété A n'est pas affectée par le passage des voitures, par contre la B souffre des bruits sonores

Alors que le passage occasionne des nuisances sonores au voisin immédiat(B)
La question est posée

la question est posée mais mal posée, car les conditions générales d'utilisation du site prévoient que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

Par **Visiteur**, le **16/08/2017** à **08:43**

d'abord on dit bonjour... ensuite je ne sais pas si quelqu'un sait de quoi vous parlez mais perso... c'est du charabia !

Par **miyako**, le **16/08/2017** à **08:48**

bonjour,
S'agit il d'un passage public,privé,d'un chemin communal,d'une route?
Expliquez nous un peu plus. Merci
Amicalement vôtre
suji KENZO